



Règles de comportement à l'intention des journalistes lors des conférences de presse au Centre de presse du Palais fédéral

Seuls les correspondants des médias accrédités et les titulaires d'une accréditation journalistique peuvent participer aux conférences de presse (règlement de la Chancellerie fédérale du 23 juin 2025 sur le Centre de presse du Palais fédéral, art. 3.3).

Les conférences de presse du Conseil fédéral sont diffusées en direct. En cas d'événement organisé par d'autres entités, ce sont ces dernières qui décident de l'éventualité d'une diffusion en direct.

La Chancellerie fédérale vous prie d'observer les points suivants :

- veuillez à arriver à l'heure aux conférences de presse ;
- veuillez à adopter une tenue conforme à la dignité des lieux ;
- ne téléphonez pas dans la salle de conférence et mettez votre téléphone en mode silencieux ;
- si vous avez une question pendant le temps prévu à cet effet, faites-le savoir par un signe de la main et attendez que le porte-parole du Conseil fédéral vous invite à la poser ; utilisez le bouton pour activer le microphone, et maintenez-le appuyé pendant que vous poserez votre question ; la caméra sera alors orientée vers vous ; les intervenants sont filmés lors des diffusions en direct ;
- veuillez dans la mesure du possible ne pas quitter la salle pendant la conférence de presse ;
- aucun microphone ne peut être placé sur l'estrade.

Concernant les médias visuels :

- il est interdit de photographier ou de filmer des actes officiels ou d'autres documents écrits ;
- l'accès à l'estrade est interdit ;
- ne vous approchez pas de trop près des personnes qui se trouvent sur l'estrade ;
- l'utilisation du flash est interdite ;
- les installations fixes (toiles de fond, éclairages, etc.) sont interdites ;
- les sacs à dos de photographe et les sacs à dos sont en principe interdits dans la salle de conférence.

Veuillez suivre systématiquement et en tout temps les instructions du personnel du Centre de presse. La sécurité est un impératif.

Chancellerie fédérale, octobre 2025

